

Devenir infirmier-ère, c'est possible



Au même titre que les sportifs de haut niveau, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement de leurs études selon l'article 4 de l'arrêté du 23 janvier 2020.

Ainsi, il est essentiel d'anticiper votre année et de définir le plus rapidement possible votre plan d'accompagnement personnalisé pour vous assurer la réussite de votre formation jusqu'à l'obtention du diplôme



Vous êtes en situation de handicap ou vous présentez des problèmes de santé, n'hésitez pas à en parler. Le référent handicap de l'institut est là pour vous accompagner dans la réussite de votre diplôme.

Contacts :

Référente handicap IFSI:

Aude PARMENTIER

referentpsh.ifs@ch-rueil.fr

Service Handicap Santé Etudiant (SHSE):

Sorbonne Université, campus Pierre et Marie Curie, patio 22-33 niveau Jussieu
4 place Jussieu, 75252 PARIS CEDEX 05

01 44 27 46 31 / 01 44 27 75 15

Horaires: ouvert du mardi au vendredi de
09h à 12h et de 14h à 17h

Stell
CENTRE
HOSPITALIER IFSI

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

En situation de handicap, vous souhaitez devenir

infirmier-ère

C'est possible !



Pourquoi anticiper la mise en place de mesures d'accompagnement ?

Les études en soins infirmiers sont exigeantes sur le plan des attendus tant pendant les enseignements que durant les stages avec un rythme soutenu et une alternance de cours théoriques et d'expériences pratiques qui demandent de savoir vite s'adapter.

Si vous êtes en situation de handicap, **vous avez la possibilité de contacter le référent handicap de l'IFSI** pour qu'il puisse identifier vos besoins et mettre en place un plan d'accompagnement adapté avec le service universitaire dédié.

Vous pourrez bénéficier des aménagements nécessaires tels que :

- Le temps majoré pour les épreuves écrites
- La composition sur ordinateur ou tablette
- L'adaptation des supports pédagogiques
- Et d'autres aménagements possibles

Conseil : Si vous bénéficiez d'aménagements pendant votre scolarité antérieure, n'hésitez pas à en parler dès votre rencontre avec le référent handicap de l'IFSI, cela ne fera qu'accélérer le processus d'accompagnement.



A savoir

La Loi engage les employeurs comme les centres de formation à agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le souci de **limiter les ruptures entre la formation et l'emploi.**

Les étapes

de l'accompagnement

1. S'assurer **d'avoir bien compris l'environnement et les attendus du métier** au regard de sa situation de handicap.
2. Être déclaré **apte** par le médecin agréé tant à **l'exercice du métier qu'aux exigences du référentiel de compétences.**
3. Prendre RDV avec le référent handicap de l'institut puis du service universitaire pour **définir ensemble les dispositifs d'accompagnement.**
4. Tester les mesures d'accompagnement **pendant les cours et les stages.**
5. **Faire un point régulier et au besoin réévaluer** avec le référent handicap de l'institut votre situation.



Témoignage



« Réussir cette formation m'a redonné confiance en moi. J'ai obtenu l'accompagnement dont j'avais besoin avec un plan de formation sur les 3 années. Aussi, les stages se sont beaucoup mieux passés quand les services étaient, auparavant, au courant de ma situation de santé. J'ai moins peur d'être stigmatisée »

Emmanuelle, étudiante en 3^{ème} année d'infirmière

